

COMPTE RENDU de Réunion
CONSEIL MUNICIPAL de BUCEY LES GY
Séance DU 27 JANVIER 2022

Membres présents : KOPEC Freddy, GROSJEAN Virginie, PIRES Sylvie, PROST Benjamin, SANDRETTI Baptiste, BALLIVET Jacques, LACOUR Céline, CHEVIET Vincent, KOPEC Fanny, MILLOT Romain

PROCURATIONS : DUCRET Mélanie à Freddy KOPEC,
HERITIER Quentin à KOPEC Fanny,
RABY Océane à BALLIVET Jacques,
LAMBERT Agnès à LACOUR Céline

Membre excusé : David BIDON

Séance ouverte à 19 Heures

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, concernant l'installation d'une bâche incendie dans la zone artisanale.

Le Conseil émet un avis favorable à sa demande

14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Mme Grosjean Virginie a été désignée secrétaire de séance par l'assemblée et fait état des procurations.

1- BACHES INCENDIE ZONE ARTISANALE

Monsieur le Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal l'obligation de mettre en place un système de prévention incendie dans la Zone Artisanale. Sur conseil du SDIS 70, celui-ci a demandé plusieurs devis pour un système de bâche incendie.

Monsieur le Maire présente les différents devis reçus pour l'installation de 2 citernes souples :

Labaronne, citaf 10 430,88 € TTC + livraison 1 000 €
Citernéo 8 790 € TTC
Abeko 6 273,12 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'accepter l'offre de l'entreprise ABEKO pour un montant de 6 273.00 € TTC.
- autorise Monsieur le Maire à signer ce devis et tout autre document s'y rapportant.

9 POUR 2 CONTRE 3 ABSTENTIONS

2-BOIS : TRAVAUX SYLVICOLES 2022

Suite au devis de travaux sylvicoles établi par les services de l'ONF, et à l'entretien de Monsieur BALLIVET, Responsable et garant des bois communaux, avec Monsieur Yves GUILLAUME, agent ONF de notre secteur, la programmation 2022 proposée est la suivante :

- Cloisonnement (maintenance mécanique) dans la parcelle 33r pour 1 100 € HT
- Dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue avec maintien du gainage dans la parcelle 30r pour 3 161.00 € HT
- Maintenance de cloisonnements dans la parcelle 28 r pour 1 509.20 € HT
- Dégagement de plantation et maintenance de cloisonnements dans les parcelles 15 j et 16 j pour 2 166.00 € HT
- Nettoyement de jeune Peuplement avec maintenance des cloisonnements dans la parcelle 28 j pour 7 632.00 € HT

L'exposé ci-dessus entendu, le Conseil Municipal accepte le devis de l'ONF pour les travaux sylvicoles 2022 pour un montant total de **13 402.20 € HT soit 14 742.42 € TTC** et autorise Monsieur le Maire à signer ce devis et tout autre document se rapportant à ces travaux.

14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Monsieur Ballivet précise aux membres du Conseil Municipal, que le report des travaux sylvicoles 2021 sur l'exercice 2022 s'élève à 10 762.50 € HT soit 12 915 € TTC. Il s'agit des travaux qui étaient prévus en 2021 dans les parcelles 9j et 42 r et qui n'ont pas pu être réalisés en 2021.

3- AFFOUAGE 2021 / 2022

Monsieur BALLIVET, 1er Adjoint au Maire, et Garant des Bois communaux, présente la liste des affouagistes pour 2021/2022. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête la liste des affouagistes pour l'année 2022 à 34 affouagistes. L'exploitation de l'affouage aura lieu dans les parcelles 11 et 12.

Le prix du lot d'affouage reste fixé à 42.00 €.

14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

4 - BOIS : VENTE HORS AFFOUAGE

Monsieur BALLIVET, 1er Adjoint au Maire, et Garant des Bois communaux, présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de Monsieur GUILLAUME, Agent ONF en charge de la forêt communale de Bucey les Gy de vendre en bloc environ 400 m3 restant dans la parcelle 30, au prix de 5€ le stère, en un seul lot, évalué en bord de route.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De mettre en vente en bloc un lot de bois d'environ 400 M3, dans la parcelle 30, au tarif de 5€ TTC le stère, en un seul lot, évalué en bord de route.
- D'accepter la proposition de l'Agent ONF qui s'occupera de gérer la vente
- Et autorise le maire à signer tous documents en rapport avec ce dossier

14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

5 - AVENANT N°2 CONVENTION MISTEMPS DU CDG 70

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipale que la commune est déjà adhérente au service de Missions Temporaires par convention avec le CDG 70.

Le Conseil d'administration du CDG70 a, en séance du 30 novembre 2021, décidé de modifier l'article 13 de ladite convention, faisant passer les frais de gestion pour les emplois ne relevant pas de la filière administrative de 8 % et 10 % à compter du 1^{er} janvier 2022.

Afin de tenir compte de cette évolution, il convient de signer l'avenant n°2 à la convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service de missions temporaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter les conditions de l'Avenant N°2 à la convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service de missions temporaires passée avec le CDG70 et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout autre document s'y rapportant.

14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

6- RIFSEPP

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du CDG 70 de décembre 2021, le Conseil Municipal entérine la délibération de la modification de la mise en place du RIFSEEP et autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile relatif à ce dossier.

14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

7 - RENOUELEMENT CONTRAT D'ENTRETIEN DU PLAN D'EAU

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que c'est l'entreprise Alex'Térieur qui assure l'entretien du plan d'eau depuis plusieurs années.

Considérant la qualité du travail effectué, Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat d'entretien du plan d'eau avec l'entreprise Alex'Térieur pour 2022.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Alex'Térieur qui s'élève à 4 550.00 € HT soit 5 460.00€ TTC pour la saison 2022 et comprend 8 tontes complètes, 1 taille des haies, 2 débroussaillages des fossés et des travaux divers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'accepter l'offre de l'entreprise ALEX'TERIEUR pour un montant de 5 460.00 € TTC.
- autorise Monsieur le Maire à signer ce devis et tout autre document s'y rapportant.
- Précise que ces sommes seront prévues au budget.

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

8 - COTISATION 2022 CITÉS DE CARACTERE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le courrier d'appel à cotisation 2022 au Cités de Caractère de Bourgogne Franche-Comté, et précise que cette adhésion représente un montant de 1.80 € par habitant, soit 603 x 1.80 = 1 085.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de renouveler l'adhésion 2022 de Bucey les Gy à cette association des Cités de Caractère BFC pour un montant de 1 085.40 € TTC (soit 1.80 euros par habitants) et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce sujet.

12 POUR

0 CONTRE

2 ABSTENTIONS

9 - AMORTISSEMENTS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la participation aux travaux de reprofilage de la voirie de Saint Maurice après pose de bordure, ainsi que le fonds de concours de la CCMGY pour la restauration du petit patrimoine bâti de la commune, doivent être amortis et qu'il est nécessaire d'en fixer la durée.

Sur demande du percepteur :

- La participation aux travaux de reprofilage mandaté au compte 204132 doit être amortie sur 5 ans.
- Le fonds de concours pour la restauration du petit patrimoine mandaté au compte 2041512 doit être amorti sur une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition du percepteur et décide de fixer la durée d'amortissement de la participation aux travaux de reprofilage et au fonds de concours de restauration du petit patrimoine à 5 ans.

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

10 - RENOUELEMENT ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDES PELLETS

Sur proposition du SIED70 et du SYDED (25), Il est décidé de mettre en place un groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois pour le chauffage des bâtiments.

Ce groupement est ouvert aux personnes morales de droit public et a pour objectifs de :

- Mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation permettant d'obtenir des offres de fourniture compétitives ;
- Faciliter et sécuriser pour les adhérents du groupement, l'ensemble de la procédure d'achat correspondante ;
- Contribuer à la pérennité de la filière "granulés de bois", en garantissant des volumes et conditions d'achats stables sur plusieurs années.

Contractuellement et dans le respect des dispositions du code de la commande publique, le SYDED (syndicat mixte d'énergies du Doubs), assurera la coordination du groupement.

La mise en place de ce groupement, ainsi que ses modalités de fonctionnement sont arrêtés dans la convention constitutive jointe en annexe, qui doit être validée et signée par chacun des membres.

Considérant que la commune utilise des granulés de bois et souhaite intégrer ce groupement, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

- ▶ **Approuve le recours au groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois ;**
- ▶ **Accepte l'ensemble des termes de la convention constitutive du groupement jointe en annexe, autorise le Maire à la signer et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution ;**

- **Accepte de régler les sommes dues au titre de ladite convention, correspondant à toutes les prestations exécutées pour le compte de la commune et s'engage à inscrire les dépenses afférentes au budget de la commune.**

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

11 - CONVENTION SECRÉTARIAT AFR

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des relations plutôt tendues entre le président de l'AFR et les secrétaires de mairie. Il convient de rappeler que les secrétaires ne peuvent pas assumer toutes les tâches administratives de l'AFR, qu'elles n'en ont ni les attributions, ni le temps. Pour rappel, la convention en vigueur, au tarif de 310 € par an, représente moins de 11h de travail annuel ramené au coût horaire d'une secrétaire.

Il convient de mettre tout en œuvre afin d'améliorer la situation, sinon le Conseil Municipal se réservera le droit de dénoncer la convention de mise à disposition d'une secrétaire de mairie à l'AFR de Bucey les Gy.

12 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Compte-rendu du rendez-vous à la préfecture du 12 Décembre 2021

Demandes de subvention : Aucune subventions n'a reçu un avis favorable.

Broyeur Intercommunal : Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes des Monts de Gy, a investi dans un broyeur. La commune de Bucey les Gy souhaiterait mettre en place ce service pour les particuliers qui pourraient venir broyer leurs déchets verts suivant un planning de pré-réservation, vers le local municipal.

Comité des Fêtes : Le Conseil Municipal s'accorde à dire qu'il serait très intéressant pour rendre le village plus dynamique de créer un Comité des Fêtes. Il convient donc de réfléchir à toutes les solutions envisageables afin de réunir des bénévoles volontaires pour faire vivre le village.

Vide Ecole : Que faire du matériel qui reste à l'école ? la solution la plus simple serait peut-être de recenser l'ensemble des biens, et fournitures, d'en faire un lot pour le vendre à une association locale.

MNT : Mutuelle prévoyance des salariés (maintien de salaire). Proposition de participation financière à définir, pour la commune sur le contrat de prévoyance groupé négocié par le Centre de Gestion de Haute Saône.

La séance est levée à 20 H 45